

Information du 7 janvier - Organisation des examens de janvier



Chères étudiantes et chers étudiants, Depuis hier, un groupe de quelques dizaines d'étudiants et d'éléments extérieurs perturbe le bon fonctionnement de l'université, en s'introduisant notamment dans les salles d'examen.

Date(s)

le 7 janvier 2020

Chères étudiantes et chers étudiants,

Depuis hier, un groupe de quelques dizaines d'étudiants et d'éléments extérieurs perturbe le bon fonctionnement de l'université, en s'introduisant notamment dans les salles d'examen. Ce jour, plusieurs bâtiments du campus de Nanterre ont été bloqués par ces mêmes personnes, en vue d'entraver la tenue des examens. Ces actions inadmissibles ont entraîné le retard de certains d'entre eux et l'annulation d'autres, mettant nombre d'entre vous dans des situations difficiles. Il n'est pas acceptable que les étudiants qui ne souhaitent pas composer empêchent de le faire ceux qui se sont préparés pour ces épreuves et sont présents, et dont beaucoup n'ont pas d'autre choix que de les passer au moment prévu.

Les équipes pédagogiques et administratives de l'université mettent tout en œuvre pour que la session se déroule au mieux, tout en tenant compte du contexte de perturbation des transports que nous connaissons.

Au regard du déroulement de la journée d'hier et d'aujourd'hui, il convient de rappeler et d'expliciter la position de l'établissement en ce qui concerne la tenue des examens de fin de premier semestre.

Si un examen ne pouvait se tenir, l'université ne serait pas en mesure de le réorganiser, comme cela a déjà été annoncé. Cela contraindrait par conséquent les étudiants concernés à composer en session 2.

Les examens prévus demain mercredi 8 janvier sont maintenus.

Les examens initialement prévus le jeudi 9 janvier seront réorganisés du 10 au 18 janvier en fonction des disponibilités des amphithéâtres. En effet, la journée de mobilisation nationale 9 janvier sera sans doute une journée particulièrement difficile pour certains déplacements. Votre ENT sera mis à jour en conséquence.

Les examens prévus les autres jours ont vocation à se tenir conformément à votre ENT. Là encore, pour tout examen qui ne pourrait se tenir, les étudiants devraient composer en session 2.

Il est rappelé par ailleurs que l'établissement a mis en place, en lien avec les UFR, une série de mesures pour tenir compte du caractère exceptionnel de la situation :

- **Les retards sont acceptés** tant qu'aucun étudiant n'est sorti de l'épreuve, dans la limite d'une heure après le début de l'examen. L'heure de fin de l'épreuve ne peut toutefois être modifiée pour les retardataires.

- **Des navettes sont mises en place** entre l'université et La Défense de 18h30 à 21h pour permettre de rejoindre l'interconnexion, notamment avec la ligne 1 du métro et les réseaux de bus.
- **Les absences aux examens sont considérées comme justifiées.** L'absence justifiée (AB J) remplacera donc l'absence injustifiée (AB I), de sorte qu'une absence ne sera pas considérée automatiquement comme une défaillance (DEF) et n'entraînera pas de pénalisation pour les étudiants boursiers. Cette mention AB J, qui apparaîtra en tant que telle sur les relevés de notes (tout en équivalant à la note « 0 »), permettra la compensation, et donc le calcul global de la moyenne si toutes les autres notes, en particulier de contrôle continu, sont présentes. **Nous permettrons dans un second temps à celles et ceux qui le souhaitent de transformer leur ABJ en ABI** (la procédure et le calendrier seront expliqués prochainement).
- **Un hébergement temporaire peut être proposé**, sur leur demande, aux étudiants subissant des difficultés de transport importantes, du fait de multiples interconnexions. Cet hébergement est évidemment proposé à titre gracieux.

S'ajoute enfin à cela une réflexion en cours avec les UFR pour **aménager le calendrier des candidatures sur E-Candidat**, de façon à tenir compte de la situation.

Bien cordialement,

La direction de l'université

Mis à jour le 07 janvier 2020

<https://www.parisnanterre.fr/espace-presse/information-du-7-janvier-organisation-des-examens-de-janvier-950077.1>